



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### AVIS PUBLIC Règlement numéro 459-24-01

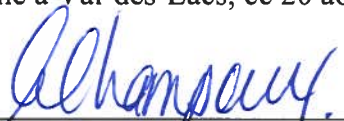
#### Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement 459-24-01 portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux a été adopté lors de la séance du conseil du 17 juin 2024 et est mis en vigueur le 20 août 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 20 août 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 20 août 2024.  
Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

